



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

*

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : Sofa Clean SOFTGUARD
Code de produit SC.SGATSPI040.000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. Agent d'imprégnation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Lomatex sprl.
54 B chaussée de gilly
6040 Jumet
Téléphone : +32 71 372 979 :
Télécopie +31 316 34 03 38 :
E-mail info@sofaclean.be
Website www.sofaclean.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
BE - Téléphone : 100 ou 112

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (99/45/CE) : Irritant. Extrêmement inflammable. Dangereux pour l'environnement.
Classification CLP ((CE) no 1272/2008) : Aérosols, catégorie de danger 1. Irritation cutanée, catégorie 2. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3. Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'exposition d'une forte concentration des vapeurs de dissolvant et gaz peut provoquer a un effet narcotique.
Risques physiques/ chimiques : Extrêmement inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Risque d'explosion de l'aérosol quand il est soumis a une température supérieure à 50 °C, du fait de l'augmentation de la pression interne.
Risques pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Autres informations : Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Attention: Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. De préférence, traiter les grandes surfaces en cuir et textile au dehors. Bien ventiler après usage. Nocif pour les animaux domestiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases :

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P261 spray Éviter de respirer les aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 gloves Porter des gants de protection.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405 Garder sous clef.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (99/45/CE et/ou (CE) no 1272/2008)

- : Si le mélange est étiqueté conformément au Règlement (CE) no 1272/2008, l'étiquette doit porter (tambien) l'indication suivante: Contient: Heptane ; Acétate de n-butyle ; 1-Méthoxy-2-propanol ; 2-Butanone
- : Attention. Peut entraîner des effets néfastes en cas d'inhalation. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. De préférence traiter les grande surfaces de cuir et textile au-dehors. Bien ventiler après usage. Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Inconnu.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Symboles	Phrases R
Heptane	25 - 50	142-82-5	205-563-8	F; Xn; N	11-38-50/53-65-67
Propane	10 - < 25	74-98-6	200-827-9	F+	12
Butane	10 - < 25	106-97-8	203-448-7	F+	12
Isobutane	5 - < 10	75-28-5	200-857-2	F+	12



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Acétate de n-butyle	1 - < 5	123-86-4	204-658-1	----	10-66-67
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1 - < 5	108-65-6	203-603-9	Xi	10-36
1-Méthoxy-2-propanol	1 - < 5	107-98-2	203-539-1	----	10-67
2-Butanone	1 - < 5	78-93-3	201-159-0	F; Xi	11-36-66-67

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase R mentionnée. Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Nome CE	Numéro REACH	Classe de danger	Pictogrammes	Phrases H
Heptane	01-2119457603-38	Flam. Liq. 2; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; STOT SE 3; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	GHS02; GHS08; GHS07; GHS09	H225; H304; H315; H336; H410
Propane	01-2119486944-21	Flam. Gas 1; Press. Gas	GHS02; GHS04	H220; H280
Butane	01-2119474691-32	Flam. Gas 1; Press. Gas	GHS02; GHS04	H220; H280
Isobutane	01-2119485395-27	Flam. Gas 1; Press. Gas	GHS02; GHS04	H220; H280
Acétate de n-butyle	01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; STOT SE 3	GHS02; GHS07	H226; H336; EUH066
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; Eye Irrit. 2	GHS02; GHS07	H226; H319
1-Méthoxy-2-propanol	01-2119457435-35	Flam. Liq. 3; STOT SE 3	GHS02; GHS07	H226; H336
2-Butanone	01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	GHS02; GHS07	H225; H319; H336; EUH066

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Non applicable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, somnolence, vertiges et nausées. Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Risque d'explosion de l'aérosol quand il est soumis à une température supérieure à 50 °C, du fait de l'augmentation de la pression interne. Ne pas exposer de personnel de sécurité aux aérosols surchauffés. L'eau peut être utilisée pour refroidir l'emballage et éviter l'explosion de l'aérosol. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Lutter contre l'inflammation des aérosols intacts depuis une position protégée. Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Ne pas respirer les vapeurs et/ou les aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. L'accumulation de gaz hautement inflammables peut provoquer un incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Récupérer les récipients d'aérosol dans un conteneur approprié. Ne pas percer les récipients d'aérosol. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Important: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais (< 35°), sec et bien ventilé. A protéger contre les rayons solaires et sources de chaleur.

Matériaux d'emballages recommandés : Non applicable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations
Heptane	FR	1668	2085	-
Heptane	BE	1664	2085	-
Heptane	CH	1600	1600	15 min.
Heptane	EC	2085	-	-
Propane	BE	1800	-	-
Propane	CH	1800	7200	4x15 min.
Propane		1800	-	-
Butane	FR	1900	-	-
Butane	BE	2375	-	-
Butane	CH	1900	-	-
Butane		1450	1810	-
Isobutane	BE	2383	-	-
Isobutane	CH	1900	-	-
Isobutane		1900	2400	-
Acétate de n-butyle	FR	710	940	-
Acétate de n-butyle	BE	723	964	-
Acétate de n-butyle	CH	480	960	4x15 min., Schwangerschaft groupe C
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	FR	275	550	*
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	BE	550	275	D
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	CH	275	275	15 min., Schwangerschaft Gruppe C.
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	EC	275	550	Skin
1-Méthoxy-2-propanol	FR	188	375	Risque de pénétration percutanée
1-Méthoxy-2-propanol	BE	375	568	D
1-Méthoxy-2-propanol	CH	360	720	4x15 min., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C
1-Méthoxy-2-propanol	EC	375	568	Skin



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

2-Butanone	FR	600	900	Risque de penetration percutanée - 15 min., Hautresorption, Bio.Moni., Schwangerschaft gruppe C -
2-Butanone	BE	600	900	
2-Butanone	CH	590	590	
2-Butanone	EC	600	900	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Heptane	Dermal Inhalation				300 mg/kg bw/day 2085 mg/m3
Acétate de n-butyle	Inhalation	960 mg/m3	960 mg/m3		480 mg/m3
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Dermal Inhalation				153,5 mg/kg bw/day 275 mg/m3
1-Méthoxy-2-propanol	Dermal Inhalation	553,5 mg/m3			50,6 mg/kg bw/day 369 mg/m3
2-Butanone	Dermal Inhalation				1161 mg/kg bw/day 600 mg/m3

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Heptane	Dermal Inhalation				149 mg/kg bw/day 447 mg/m3
Acétate de n-butyle	Oral Inhalation	859,7 mg/m3	859,7 mg/m3	102,34 mg/m3	149 mg/kg bw/day 102,34 mg/m3
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Dermal Inhalation				54,8 mg/kg bw/day 33 mg/m3
1-Méthoxy-2-propanol	Oral Dermal Inhalation				1,67 mg/kg bw/day 18,1 mg/kg bw/day 43,9 mg/m3
2-Butanone	Oral Dermal Inhalation Oral				3,3 mg/kg bw/day 412 mg/kg bw/day 106 mg/m3 31 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Acétate de n-butyle	Water	0,18 mg/l	0,015 mg/l	
	Sediment	0,981 mg/kg	0,0981 mg/kg	
	Intermittent water			0,36 mg/l
	STP			35,6 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Soil			0,0903 mg/kg
	Water	0,635 mg/l	0,0635 mg/l	
	Sediment	3,29 mg/kg	0,329 mg/kg	
	Intermittent water			6,35 mg/l
1-Méthoxy-2-propanol	STP			100 mg/l
	Soil			0,29 mg/kg
	Water	10 mg/l	1 mg/l	
	Sediment	52,3 mg/kg	5,2 mg/kg	
	Intermittent water			100 mg/l
	STP			100 mg/l
	Soil			5,49 mg/kg



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

2-Butanone	Water	55,8 mg/l	55,8 mg/l	
	Sediment	284,74 mg/kg	284,7 mg/kg	
	Intermittent water			55,8 mg/l
	STP			709 mg/l
	Soil			22,5 mg/kg
	Oral			1000 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pas nécessaire pendant un usage de courte durée. Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: PVA. Indication du temps de perméabilité: inconnu.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Pas nécessaire pendant un usage de courte durée. Porter des gants appropriés en cas de contact répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: PVA. ± 0,5 mm Indication du temps de perméabilité: inconnu.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Aérosol.	
Couleur	: Incolore.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	
Point d'éclair	: Non applicable.	Non mesurable.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Extrêmement inflammable.	
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable.	La bombe aérosol explose avant d'atteindre la température d'auto-inflammation.
Point/intervalle d'ébullition	: < 35 °C	
Point/intervalle de fusion	: Inconnu.	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Limites d'explosion (dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 1 (Heptane)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 11,5 2-Butanone
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Inconnu.	
Pression de vapeur (20°C)	: 300000 Pa	
Densité de vapeur (20°C)	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 0,6 g/ml	



Taux d'évaporation : < 1 (acétate de n-butyle = 1)

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source d'étincelles et source de chaleur. Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer des lésions aux organes. Organe(s) cible(s): Système nerveux central. Effet(s): L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations d'ébriété, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation poursuivie peut causer un évanouissement et la mort.

Corrosion/irritation : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.

Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants respiratoires. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 4392 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.

Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact oculaire
Corrosion/irritation : Irritation légère possible.
- Ingestion
Toxicité aiguë : Non applicable. Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. DL50 calculé: > 3459 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non applicable. Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Non applicable. Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion.
- Mutagénicité : Non applicable. Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Heptane	Sensibilisation cutanée - estimation	Non sensibilisant	Read across	Cobaye
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw		Rat
	Irritation de la peau	Irritant		
	CL50 (inhalation)	> 29290 mg/m3		Rat
	DL50 (orale)	> 15000 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (inhalation)	12375 mg/m3		Rat
	Irritation des yeux - estimation	Non-irritant	Read across	Lapin
	NOAEL (développement) - estimation	Non-tératogène	Read across	Souris
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	Read across	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
Acétate de n-butyle	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	
	NOAEL (inhalation)	2395 mg/m3		
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	OECD 405	Lapin
	CL50 (inhalation)	> 21100 mg/m3	OECD 403	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	DL50 (dermale)	> 14100 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	DL50 (orale)	10700 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (fertilité, inh.)	> 3000 mg/m3	OECD 415	Rat
1-Méthoxy-2-propanol	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	
	NOAEL (développement, inh.)	> 7230 mg/m3	OECD 414	Rat
	CL50 (inhalation)	> 26315 mg/m3	OECD 403	Rat
	Irritation des yeux	Légèrement irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (orale)	919 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat
	NOEL (inhalation)	300 mg/m3	OECD 453	Rat
	NOAEL (dermale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 410	Lapin
	DL50 (orale)	3739 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

2-Butanone	NOEL (cancérogénicité, inh.)	11278 mg/m3	OECD 453	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	-----	Cobaye
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	NOAEL (fertilité, inh.)	1128 mg/m3	OECD 416	Rat
	NOAEL (développement, inh.)	> 11278 mg/m3	OECD 414	Rat
	DL50 (orale)	2737 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	6400 mg/kg bw		Lapin
	CL50 (inhalation)	> 5000 mg/m3		Rat
	NOAEL (orale)	2500 mg/kg bw/d		Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		Cobaye
	Irritation de la peau	Modérément irritant		Lapin
	Irritation des yeux	Très irritant		Lapin
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	-----
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	NOAEL (développement, inh.)	2955 mg/m3	OECD 414	Rat
	NOAEL (fertilité) - estimation	1644 mg/kg.d		Rat
	NOAEL (inhalation)	14790 mg/m3	OECD 413	Rat
	Sensibilisation respiratoire - estimation	Non sensibilisant	-----	Cobaye

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Très toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 9 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 3 mg/l. Contient < 1 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Non applicable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Heptane	CL50 (poisson)	4 mg/l		Oncorhynchus kisutch



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

	CE50 (puce d'eau)	1,5 mg/l	-----	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	> 60 %		
	NOEC (puce d'eau) - estimation	0,17 mg/l.d		Daphnia magna
	Log P(oe)	4,66		

Teneur en COV soumis à : 598 g/l
taxe (La Suisse)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Récipient métallique recyclable. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.
- Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 97 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : AÉROSOLS

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR / RID (route/chemin de fer)

Classé : 2
Code de classification : 5F
Groupe d'emballage : -
Etiquette de danger : 2,1



IMDG (Mer)

Classé : 2
Groupe d'emballage : -



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

EmS (incendie / fuite) : F - D / S - U
Polluant marin : Oui



IATA (Air)
Classé : 2

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de cette produit.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI).

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP), 75/324/CEE (aérosols) et autres réglementations en vigueur.
Ce besoin de produit n'est pas classifié 'Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.' en se basant sur point 9.4 d'annexe VI de directive des Substances Dangereuses 67/548/CEE. Ce besoin de produit n'est pas classifié 'Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires' en se basant sur point 3.10.3.3.1.1. d'annexe I de Règlement (CE) no 1272/2008.
: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

*

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (CE) 1907/2006 datée du 8 décembre 2006 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Explication des phrases R de la rubrique 3 :
R10 Inflammable.



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Histoire

Date de la première émission	: 06-09-2010
Date de la seconde émission	: 04-09-2013
Date de la troisième émission	: 03-12-2013

Ci-joint toutes les éditions précédentes sont expiré.